

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 1^{er} OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19h00, au Centre Multifonctionnel sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Jo-Annie Castilloux et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier

Madame Marie-Ève Allain était absente de la présente séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2025-10-242 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 et des séances extraordinaires du 16 et 23 septembre 2025
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de septembre 2025
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de septembre 2025
7. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou aide financière
10. Paiements de factures
11. Demande d'autorisation – DLCT – assises annuelles du RGLM
12. Examen du mandat de la Société Canadienne des Postes
13. Appui à la Grande semaine des tout-petits 2025
14. Demande d'aide financière pour l'activité "patinage" du CPE
15. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets
16. Autorisation – création d'un placement – Caisse Populaire Desjardins
17. Affectation au surplus accumulé non affecté de la municipalité
18. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
19. Demande des majorettes – local pour pratiques
20. Affaires nouvelles
21. Période de questions
22. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-10-243 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 ET 23 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre

et des séances extraordinaires du 16 et 23 septembre 2025 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-10-244

5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS DE SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que pour la période de septembre 2025: la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #918375 à #918542 au montant de 125 109.62\$, #917139 à #917165 au montant de 77 843.84\$, la liste des prélèvements portant les numéros #902384 à #902404 au montant de 23 039.87\$ et les dépôts directs #2523 à #2570 au montant de 3 252 756.36\$, le tout pour un grand total de 3 478 749.69\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2025-10-245

6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de septembre 2025 au montant de 46 378.32\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2025-10-246

7. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Selon l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier-trésorier doit déposer au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger, les deux états comparatifs selon l'article 176.4 du code municipal. Le premier compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant avec celui de l'exercice précédent pour la même période correspondante, en date du 31 août 2025. Le deuxième compare les revenus et dépenses prévus de l'exercice courant avec celui qui a été prévu au budget.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement que les états comparatifs des revenus et dépenses 2025 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines, à savoir;

- ✓ Lettres de remerciements :
 - Club de course, les pas d'allure
 - Association fibromyalgie et douleur chronique Matapédia/Percé
 - Club des 50 ans et + de Port-Daniel

2025-10-247 9. DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons suivants :

- Collectif Aliment-terre (paniers de Noël); 500\$
- Polyvalente de Paspébiac (inscriptions scolaire 2025-2026) : 3 096\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-10-248 10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- RGLM (regroupement gaspésien du loisir municipal: facture reliée à la cotisation annuelle (du 1^{er} juillet 2025 au 31 juillet 2026) au montant de 120\$
- Télévag : facture reliée à la production des séances municipales de septembre 2025 à août 2026 pour un montant de 3 000\$
- ENGLOBE : facture reliée au projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées au montant de 50 632.50\$, avant taxes. Cette dépense est inscrite au règlement numéro 2025-01 (résolution no 2025-06-166)
- Mine Seleine : facture reliée à l'achat de sel d'hiver au montant de 32 509.63\$, avant taxes.
- Tetra Tech QI inc. : facture reliée aux honoraires professionnels pour le programme d'aide à la voirie locale 2021-2025 – réfection de pavage de la route Bellevue et remplacement de glissières de sécurité au montant de 12 450\$, avant taxes;
- Action Progex Inc. : facture reliée au projet d'alimentation d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons pour le versement du "décompte no #3" au montant de 2 446 515.19\$, avant taxes

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2025-10-249 11. DEMANDE D'AUTORISATION – DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME - ASSISES ANNUELLES DU RGLM

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à participer aux assises annuelles du Regroupement Gaspésien du Loisir Municipal qui se tiendra au Gîte du Mont-Albert, les 6 et 7 octobre prochains et autorise le paiement des frais d'inscription et d'hébergement au montant de 450\$. Les frais de déplacements seront remboursés selon la politique en vigueur.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-10-250

12. EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.¹

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons demande au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons demande au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-10-251

13. APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT que la 10^{ième} édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « **10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- ✓ Informer sur l'état de bien-être des tout-petits
- ✓ Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesure et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- ✓ Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- ✓ Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- ✓ Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu

Que ce conseil mandate le maire pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits !

Que ce conseil autorise le maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et/ou du drapeau Municipalité amie des enfants, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-10-252 14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE TRANSPORT DE L'ACTIVITÉ "PATINAGE" – CPE

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal offre une aide financière de 400\$ pour le transport de l'activité de patinage des 0-5 ans du CPE P'tits Coquillages".

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-10-253 15. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite emprunter par billets pour un montant total de 964 000 \$ qui sera réalisé le 21 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-12	504 000\$
2020-02	460 000\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-12 et 2020-02, la Municipalité de Port-Daniel-Gascons souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 octobre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 21 avril et le 21 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	63 900\$	
2027	66 300\$	
2028	68 900\$	
2029	71 600\$	
2030	74 500\$	(à payer en 2030)
2030	618 800\$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-12 et 2020-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-10-254

16. AUTORISATION – CRÉATION D'UN PLACEMENT – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière PAFIRS a été déposée en un seul versement;

CONSIDÉRANT QUE lors du financement permanent du règlement d'emprunt 2022-08 concernant le projet du Centre sportif, un montant de 1 665 711.60\$ de l'aide financière a été financé;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Christine Tremblay, conseillère en administration municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement que le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à créer un placement à la Caisse populaire Desjardins au montant de 1 665 711.60\$ afin de recevoir des revenus d'intérêts pour diminuer les intérêts à payer par la municipalité et réduire le placement à chaque année d'un montant de 166 571.16\$ pour une période de 5 ans (2025-2026-2027-2028-2029) afin de diminuer le capital à payer. Lors du refinancement en 2029, l'emprunt sera réduit d'un montant de 832 855.80\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-10-255 17. AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu d'affecter les dépenses suivantes au surplus accumulé non affecté :

Un montant de 20 472.56 \$ concernant l'achat d'une gratte à neige (résolution #2025-03-067);

Un montant de 23 650\$ plus taxes concernant les services d'ingénierie requis dans l'agrandissement et réaménagement du CPE (résolution #2024-09-216);

Un montant de 47 380.86\$ concernant le remplacement d'un trampoline.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-10-256 18. PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Port-Daniel-Gascons désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la Municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- QUE Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-10-257 19. DEMANDE DES MAJORETTES – LOCAL POUR PRATIQUES

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, madame Jo-Annie Castilloux ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte de prêter à titre gratuit, aux majorettes, la salle communautaire du complexe municipal afin de pouvoir faire leurs pratiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle s'est ajoutée à la présente séance.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2025-10-258 22. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 32.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier